



TEXTES ADOPTÉS

P8_TA(2015)0107

Mise en œuvre du processus de Bologne

Résolution du Parlement européen du 28 avril 2015 sur le suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne (2015/2039(INI))

Le Parlement européen,

- vu l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),
- vu la déclaration universelle des droits de l'homme, et en particulier son article 26,
- vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et en particulier son article 14,
- vu la déclaration conjointe de la Sorbonne, signée le 25 mai 1998, à Paris, par les quatre ministres chargés de l'enseignement supérieur pour la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, sur l'harmonisation et l'architecture du système européen d'enseignement supérieur (déclaration de la Sorbonne)¹,
- vu la déclaration conjointe signée à Bologne, le 19 juin 1999, par les ministres de l'éducation de 29 pays européens (déclaration de Bologne)²,
- vu le communiqué publié par la conférence des ministres européens chargés de l'enseignement supérieur, qui s'est tenue les 28 et 29 avril 2009 à Louvain et à Louvain-la-Neuve³,
- vu la déclaration de Budapest-Vienne du 12 mars 2010, adoptée par les ministres de l'éducation de 47 pays, qui a officiellement instauré l'espace européen de l'enseignement supérieur⁴,
- vu le communiqué publié par la conférence ministérielle et le troisième forum politique de Bologne, qui se sont tenus à Bucarest les 26 et 27 avril 2012¹,

¹ http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/SORBONNE_DECLARATION1.pdf

² http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/BOLOGNA_DECLARATION1.pdf

³ http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/Leuven_Louvain-la-Neuve_Communique%C3%A9_April_2009.pdf

⁴ http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/Budapest-Vienna_Declaration.pdf

- vu la stratégie de mobilité pour l'espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020, adoptée par la conférence ministérielle de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Bucarest, les 26 et 27 avril 2012²,
- vu la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur ("règlement IMI")³,
- vu la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 28 septembre 2005 visant à faciliter la délivrance par les États membres de visas uniformes de court séjour pour les chercheurs ressortissants de pays tiers se déplaçant aux fins de recherche scientifique dans la Communauté⁴,
- vu la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur⁵,
- vu la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁶,
- vu les conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020")⁷,
- vu les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 26 novembre 2009 sur le renforcement du rôle de l'éducation en vue d'assurer le bon fonctionnement du triangle de la connaissance⁸,
- vu les conclusions du Conseil du 11 mai 2010 sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur⁹,
- vu la recommandation du Conseil du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire¹⁰,
- vu la recommandation du Conseil du 28 juin 2011 intitulée "Jeunesse en mouvement – Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation"¹¹,

¹ [http://www.ehea.info/Uploads/\(1\)/Bucharest%20Communique%202012\(1\).pdf](http://www.ehea.info/Uploads/(1)/Bucharest%20Communique%202012(1).pdf)

² <http://www.ehea.info/Uploads/%281%29/2012%20EHEA%20Mobility%20Strategy.pdf>

³ JO L 354 du 28.12.2013, p. 132.

⁴ JO L 289 du 3.11.2005, p. 23.

⁵ JO L 64 du 4.3.2006, p. 60.

⁶ JO C 111 du 6.5.2008, p. 1.

⁷ JO C 119 du 28.5.2009, p. 2.

⁸ JO C 302 du 12.12.2009, p. 3.

⁹ JO C 135 du 26.5.2010, p. 12.

¹⁰ JO C 191 du 1.7.2011, p. 1.

¹¹ JO C 199 du 7.7.2011, p. 1.

- vu la communication de la Commission du 10 mai 2006 intitulée "Faire réussir le projet de modernisation pour les universités: formation, recherche et innovation" (COM(2006)0208),
- vu la communication de la Commission du 3 mars 2010 intitulée "Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive" (COM(2010)2020),
- vu la communication de la Commission du 26 août 2010 intitulée "Une stratégie numérique pour l'Europe" (COM(2010)0245),
- vu la communication de la Commission du 20 septembre 2011 intitulée "Soutenir la croissance et les emplois – un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe" (COM(2011)0567),
- vu le rapport intitulé "L'enseignement supérieur en Europe 2009: les avancées du processus de Bologne" (Eurydice, Commission européenne, 2009)¹,
- vu le rapport intitulé "Focus sur l'enseignement supérieur en Europe 2010: l'impact du processus de Bologne" (Eurydice, Commission européenne, 2010)²,
- vu le rapport intitulé "L'espace européen de l'enseignement supérieur en 2012: rapport sur la mise en œuvre du processus de Bologne" (Eurydice, Commission européenne, 2012)³,
- vu l'enquête Eurobaromètre 2007 sur la réforme de l'enseignement supérieur, réalisée auprès de professionnels de l'enseignement⁴,
- vu l'enquête Eurobaromètre 2009 sur la réforme de l'enseignement supérieur, réalisée auprès d'étudiants⁵,
- vu la publication d'Eurostat du 16 avril 2009 intitulée "The Bologna Process in Higher Education in Europe – Key indicators on the social dimension and mobility" (Le processus de Bologne dans l'enseignement supérieur en Europe: indicateurs clés en matière de dimension sociale et de mobilité)⁶,
- vu le rapport final de la Conférence internationale sur le financement de l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Erevan, en Arménie, les 8 et 9 septembre 2011⁷,
- vu sa résolution du 23 septembre 2008 sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants⁸,
- vu sa résolution du 20 mai 2010 sur le dialogue université-entreprise: un nouveau partenariat pour la modernisation des universités en Europe¹,

¹ http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/099FR.pdf

² http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/122FR.pdf

³ http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/138FR.pdf

⁴ http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl198_en.pdf

⁵ http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_260_en.pdf

⁶ <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/5713011/KS-78-09-653-EN.PDF/3eb9f4ec-dc39-4e51-a18b-b61eb7c2518b?version=1.0>

⁷ <http://www.ehea.info/news-details.aspx?ArticleId=253>

⁸ JO C 8 E du 14.1.2010, p. 18.

- vu sa résolution du 13 mars 2012 sur la contribution des institutions européennes à la consolidation et aux avancées du processus de Bologne²,
 - vu le Fonds européen pour les investissements stratégiques³,
 - vu l'article 52 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation (A8-0121/2015),
- A. considérant que l'importance du processus de Bologne dans la conjoncture économique actuelle devrait résider dans la poursuite de l'objectif du développement du niveau de connaissance et d'innovation le plus élevé possible pour les citoyens par un large accès à l'éducation et à la mise à jour permanente des connaissances, principe qui devrait trouver sa place dans la révision de la stratégie "Europe 2020" et dans la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe de M. Juncker;
- B. considérant que les analyses montrent que près d'un tiers des employeurs de l'Union éprouvent des difficultés à trouver des salariés dotés de qualifications adéquates; qu'en égard à l'objectif de réduction de l'inadéquation des qualifications au sein de l'Union (décalage entre les compétences professionnelles d'un individu et les exigences du marché du travail), la réforme de Bologne ne s'est pas avérée très efficace à ce jour; que l'inadéquation des qualifications est devenue pour l'Europe un enjeu majeur qui concerne l'ensemble de la société, depuis la productivité et le rendement des entreprises jusqu'au bien-être actuel et à venir des jeunes;
- C. considérant que la résorption du chômage des jeunes n'a pas beaucoup progressé depuis le début de la crise en 2008; que fin 2014, l'Union comptait environ 5 millions de jeunes chômeurs âgés de moins de 25 ans;
- D. considérant que, comme l'a dit un philosophe, "les universités devraient être guidées par la quête de la vérité et de la beauté", en plus de leur devoir de préparation des nouveaux professionnels, scientifiques, ingénieurs, professeurs, médecins, responsables politiques et citoyens;
- E. considérant qu'il est important de considérer les universités comme les véritables acteurs principaux du processus de Bologne, au-delà du rôle de soutien en matière de coordination, de réglementation et de ressources des institutions régionales et nationales;
- F. considérant que, dans le cadre de cette initiative intergouvernementale, menée en coopération avec les milieux universitaires, des efforts ont été déployés pour apporter une solution européenne commune à de graves problèmes qui se posent dans de nombreux pays, mais que ces efforts se sont révélés insuffisants;
- G. considérant que le véritable objectif du processus de Bologne est de soutenir la mobilité et l'internationalisation ainsi que de rendre compatibles et comparables entre elles les normes et la qualité des divers systèmes d'enseignement supérieur, dans le respect de

¹ JO C 161 E du 31.5.2011, p. 95.

² JO C 251 E du 31.8.2013, p. 24.

³ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013 (COM(2015)0010).

l'autonomie des universités, et de contribuer ainsi à la création d'un espace européen véritablement démocratique capable d'offrir les mêmes chances à tous les citoyens;

- H. considérant qu'une évaluation des progrès accomplis au cours des quinze dernières années s'impose et que cette évaluation devrait refléter tant la réussite incontestée du projet en termes de coopération interrégionale que les problèmes qui subsistent ainsi que les degrés variables de réalisation des objectifs;
- I. considérant que le processus de Bologne, bien qu'ayant orienté et encouragé des réformes de l'enseignement dans la plupart des pays, peut, du fait d'une piètre communication et d'un manque de compréhension de sa véritable portée par les acteurs concernés, être perçu par ces derniers comme une charge administrative dans certains pays;
- J. considérant qu'il importe de reconnaître la nature paneuropéenne du processus de Bologne, ainsi que de saluer la participation active de tous ses acteurs, y compris les étudiants, les enseignants, les chercheurs et le personnel non enseignant;
- K. considérant qu'il est indispensable, en particulier en ces temps de crise économique, que l'éducation, la formation, la formation professionnelle, la connaissance et la recherche continuent de bénéficier d'un soutien financier, qui devrait, en outre, aller croissant;
- L. considérant, dans ce contexte en constante évolution, qu'il est nécessaire de réaffirmer l'engagement politique sous-tendant le processus de Bologne et la participation des institutions européennes, des gouvernements nationaux et de toutes les autres parties prenantes dans la réalisation du processus;

Rôle du processus de Bologne

1. relève que l'éducation et la recherche sont l'un des principaux piliers de toute société qui cherche à promouvoir le développement des compétences, la croissance et la création d'emplois; souligne qu'il est capital, pour qui souhaite s'attaquer aux fléaux de la misère, des inégalités sociales et du chômage, en particulier le chômage des jeunes, tout en promouvant l'inclusion sociale, d'investir davantage dans l'éducation;
2. relève que le processus de Bologne pourrait aider à remédier à l'inadéquation des qualifications au sein de l'Union, s'il permettait aux étudiants d'acquérir et de développer les compétences requises par le marché du travail, et qu'il pourrait ainsi atteindre l'objectif important qu'est l'amélioration de l'employabilité des diplômés;
3. a conscience du rôle que joue le processus de Bologne dans la création d'une Europe de la connaissance; insiste sur le fait que la diffusion des connaissances, l'enseignement et la recherche constituent des éléments essentiels de la stratégie "Europe 2020" et contribuent à favoriser la citoyenneté européenne; souligne toutefois qu'il est nécessaire de consulter le milieu de l'enseignement supérieur (professeurs, étudiants et personnel non enseignant) afin de mieux comprendre l'opposition rencontrée par les réformes liées au processus de Bologne, et souligne également la nécessité de garantir un enseignement public gratuit, accessible à tous et répondant aux besoins de la société;
4. relève que les réformes de Bologne ont donné lieu à la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur et qu'elles ont rendu possibles d'importantes avancées, au cours des quinze dernières années, en matière de comparabilité des structures d'enseignement, d'amélioration de la mobilité, de mise en place de systèmes

de garantie de la qualité et de reconnaissance des diplômes, de renforcement de la qualité des systèmes éducatifs et de l'attractivité de l'enseignement supérieur en Europe;

5. constate qu'il reste encore beaucoup à faire dans le cadre du processus de Bologne concernant l'ajustement des systèmes éducatifs aux besoins du marché du travail et l'amélioration globale, en Europe, de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, de la compétitivité dudit enseignement et de son attractivité; relève que les établissements européens d'enseignement supérieur devraient être en mesure de réagir rapidement aux évolutions économiques, culturelles, scientifiques et technologiques de la société moderne afin d'exploiter pleinement leur potentiel pour encourager la croissance, l'employabilité et la cohésion sociale;
6. prend acte des objectifs fixés pour les années à venir ainsi que des priorités nationales en matière de mesures à prendre avant la fin de l'année 2015, définis par la conférence ministérielle de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Bucarest en 2012, ainsi que des recommandations de ladite conférence relatives à la stratégie en matière de mobilité pour l'espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020, tout en recommandant la création de nouveaux observatoires, de nouveaux rapprochements des différentes communautés universitaires et de nouveaux systèmes d'intégration des membres de ces communautés universitaires dans la réforme de Bologne;

Enjeux et priorités

7. invite les pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur à mettre en application les réformes, définies d'un commun accord, dont le but est d'accélérer la réalisation des objectifs du processus de Bologne et de renforcer la crédibilité de l'espace européen de l'enseignement supérieur; encourage à prêter assistance aux pays qui rencontrent des difficultés à mettre en œuvre ces réformes; se dit favorable, à cet égard, à la création de partenariats élargis entre les pays, les régions et les parties prenantes;
8. demande aux États membres de renforcer et de moderniser davantage leurs systèmes d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, selon les modèles des systèmes d'enseignement avancés au niveau international, sanctionnant l'excellence, avec pour critères le développement du savoir, de la recherche et de la science;
9. insiste sur le fait qu'il est important de préserver la diversité de l'enseignement, en particulier la diversité des langues; prie instamment les États membres d'accroître le nombre de bourses étudiantes et de garantir un accès facile à ces bourses;
10. fait observer la nécessité de consacrer davantage d'efforts au développement de l'espace européen de l'enseignement supérieur, et de s'appuyer pour cela sur les progrès effectués en vue de la réalisation des objectifs de cet espace ainsi que sur la coordination avec l'espace européen de l'éducation et de la formation, l'espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et l'espace européen de la recherche;
11. invite toutes les parties prenantes concernées par l'application du processus de Bologne à renforcer la garantie de la qualité afin de parvenir à un espace européen de l'enseignement supérieur à même de renforcer son attractivité en tant que référence internationale d'excellence académique;

12. invite les États membres, les pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur ainsi que l'Union dans son ensemble, à promouvoir la compréhension, par le public, du processus de Bologne de manière à lui susciter des appuis, y compris en agissant au plus près du citoyen pour encourager une participation plus efficace et plus dynamique à la réalisation des objectifs du processus;
13. fait observer que la Commission, en tant que membre du processus de Bologne, joue un rôle important dans le développement de l'espace européen de l'enseignement supérieur, et lui demande de remplir plus avant son rôle en redonnant un nouveau souffle au processus et en consacrant davantage d'efforts encore à la réalisation des objectifs fixés;
14. souligne la nécessité d'inclure la qualité de l'enseignement et de la recherche dans le secteur tertiaire parmi les objectifs visés; estime que le renforcement de l'employabilité des diplômés, qui constitue également un objectif de la stratégie "Europe 2020", ferait un bon indicateur de réalisation de ces objectifs;
15. invite au dialogue entre les gouvernements, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche pour qu'ils puissent mieux cibler, optimiser et rendre plus efficace l'utilisation donnée aux fonds disponibles et élaborer de nouveaux modèles variés de financement en complément du financement public; souligne également l'importance du programme "Horizon 2020" pour encourager des projets collaboratifs de recherche entre les établissements européens d'enseignement supérieur et s'inquiète des tentatives répétées de réduction de son financement alors que d'autres domaines du budget ne sont pas remis en question;
16. invite les gouvernements à améliorer l'efficacité du financement public en faveur de l'enseignement et à respecter l'objectif principal de l'Union consistant à investir 3 % du PIB européen dans la recherche et le développement à l'horizon 2020; souligne qu'un financement ambitieux en faveur de l'enseignement et de la recherche est nécessaire, car ce sont là des instruments clés pour garantir l'accès à un enseignement de qualité pour tous, ainsi que pour lutter contre la crise économique et le chômage;
17. insiste sur les sources de financement possibles pour l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels offertes par le Fonds européen pour les investissements stratégiques; se dit très préoccupé par les réductions de financement prévues pour le programme "Horizon 2020" dans les domaines de la recherche et de l'éducation en faveur du Fonds européen pour les investissements stratégiques;
18. met en garde contre le fait que toute réduction touchant le programme "Horizon 2020" nuirait sans aucun doute à la mise en œuvre complète du processus de Bologne, et exhorte par conséquent la Commission à revenir sur cette décision;
19. encourage les démarches fondées sur la participation de l'ensemble du milieu universitaire et des partenaires sociaux, que les initiatives partent de la base et soient reprises par le sommet ou l'inverse; invite les ministres de l'espace européen de l'enseignement supérieur à coopérer et à s'engager politiquement en vue de la mise en œuvre d'une stratégie commune qui permette de mener à bien les réformes de Bologne;
20. invite à étoffer davantage les programmes d'étude en les dotant d'objectifs clairement définis, afin que les diplômés en sortent munis des connaissances et du panier de compétences (tant générales que professionnelles) nécessaires non seulement pour se préparer aux exigences du marché du travail et renforcer leur capacité à étudier et à se

former tout au long de la vie, mais également plus fondamentalement pour favoriser l'intégration des citoyens; soutient la pleine mise en œuvre du cadre européen des certifications professionnelles;

21. insiste sur le rôle joué par les disciplines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et sur leur importance pour la société, l'économie et l'employabilité des diplômés;
22. appelle de ses vœux la mise en application adéquate, au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur, du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) et de l'instrument de supplément au diplôme, deux outils clés qui permettent d'exprimer le travail exigé des étudiants lors d'une formation et les compétences que ces étudiants y auront apprises, le tout dans le but de faciliter la mobilité et d'aider les étudiants à présenter de manière structurée leurs résultats universitaires et extrascolaires;
23. insiste sur l'importance de garantir une reconnaissance et une compatibilité mutuelles des titres universitaires pour renforcer le système de garantie de la qualité au niveau européen et dans tous les pays membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur, conformément à la version révisée des normes et lignes directrices européennes en matière de garantie de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur; invite tous les pays membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur et leurs agences respectives chargées de la garantie de la qualité à rejoindre les réseaux européens de garantie de la qualité (ENQA et EQAR);
24. encourage les partenaires du processus de Bologne, et en particulier la Commission européenne, à mesurer régulièrement l'inadéquation des compétences et des qualifications au moment de l'entrée des diplômés dans le monde du travail;
25. souligne l'importance de l'objectif de la stratégie "Europe 2020" visant à porter à 40 % la proportion de la population de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur et acquis les compétences et les qualifications adéquates pour trouver un emploi épanouissant;
26. insiste sur l'utilité des cadres de certification, garants d'une transparence accrue, et invite les pays du processus de Bologne à poursuivre leurs efforts visant à rendre leurs cadres de certification nationaux compatibles avec ceux de l'espace européen de l'enseignement supérieur et avec les cadres européens;
27. souligne que les cadres nationaux des certifications dans de nombreux États membres doivent encore être adaptés au cadre européen des certifications ainsi qu'aux normes et lignes directrices européennes en matière de garantie de la qualité; relève que de nombreux cadres nationaux des certifications ne sont toujours pas inscrits dans le registre européen des agences de garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur (EQAR);
28. relève que la mobilité des étudiants, des enseignants, des chercheurs et du personnel non enseignant constitue l'une des principales priorités du processus de Bologne; appelle les États membres à multiplier les possibilités de mobilité et à en améliorer la qualité, et souligne la nécessité de renforcer la mise en application de la stratégie de mobilité pour l'espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020 ainsi que la nécessité d'atteindre l'objectif quantitatif de 20 % de mobilité étudiante à l'horizon 2020; souligne,

à cet égard, le rôle crucial que jouent les programmes "Erasmus+" et "Horizon 2020", ainsi que l'importance d'une mise en œuvre et d'une promotion efficaces et harmonieuses de ces programmes; insiste sur le fait que les bourses d'études se rapportant à Erasmus+ devraient être exonérées de taxes et de cotisations sociales;

29. appelle de ses vœux l'inclusion progressive de la mobilité des étudiants dans les programmes universitaires officiels;
30. souligne qu'il est nécessaire que les étudiants et les enseignants de l'enseignement supérieur artistique et musical soient correctement représentés dans les programmes de mobilité de l'Union;
31. invite la Commission et les États membres à évaluer, dans le cadre des critères de classement des universités et des établissements de formation supérieure, le niveau de partenariat et de mobilité européenne et internationale qu'ils défendent;
32. prend acte du rôle central joué par les établissements d'enseignement supérieur dans la promotion de la mobilité et dans la production de diplômés et de chercheurs possédant des connaissances et des compétences qui leur permettent de réussir grâce à leur employabilité dans l'économie mondiale;
33. invite les États membres, l'Union et l'espace européen de l'enseignement supérieur à renforcer la mobilité en favorisant l'apprentissage des langues, en levant les obstacles administratifs, en mettant au point un mécanisme de soutien financier adéquat et en garantissant la transférabilité des bourses et des crédits; constate que la mobilité est toujours moins accessible aux étudiants issus de milieux moins favorisés;
34. met l'accent, en ce qui concerne la création et la mise en œuvre des programmes, sur l'évolution du paradigme éducatif vers une démarche qui replace l'étudiant au centre de l'apprentissage et mette en valeur le développement personnel des étudiants; souligne l'importance de la participation des étudiants à la gouvernance de l'enseignement supérieur;
35. souligne que les programmes d'étude devraient s'articuler autour des exigences à long terme du marché; insiste également sur le fait que l'employabilité implique que les étudiants maîtrisent un large éventail de compétences, qui les prépareront au marché du travail et leur permettront d'apprendre tout au long de leur vie; encourage, à cet égard, la tenue d'un dialogue actif et le recours à la coopération nationale et transfrontalière, en matière de programmes et de stages, entre les universités et les entreprises, susceptible de contribuer à lutter contre la crise économique, à stimuler la croissance économique et à participer à la création d'une société fondée sur la connaissance, offrant ainsi des perspectives plus larges pour la société; encourage les établissements d'enseignement supérieur à s'ouvrir aux études transdisciplinaires, à la création d'instituts de recherche universitaires et à la collaboration avec divers partenaires;
36. souligne la nécessité d'élargir l'offre de formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie ainsi qu'en matière de formes d'éducation complémentaires, telles que l'éducation non formelle et informelle, qui sont essentielles pour le développement des compétences non techniques;
37. demande que soient consentis des efforts pour consolider le lien entre enseignement supérieur, recherche et innovation, y compris par la promotion d'un enseignement fondé

sur la recherche, et souligne le rôle du programme "Horizon 2020" en tant que mécanisme de financement clé susceptible de redonner un élan à la recherche; appelle de ses vœux une meilleure synchronisation des mesures prises en soutien au processus de Bologne, telles que les programmes "Horizon 2020" et "Erasmus+";

38. invite à créer des parcours d'apprentissage plus adaptables, qui comprennent des programmes menant à un double diplôme et des études interdisciplinaires et soutiennent l'innovation, la créativité, l'enseignement et la formation professionnels et l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur, et invite également à explorer tout le potentiel des nouvelles technologies, de la numérisation et des TIC afin d'enrichir l'enseignement et l'apprentissage, de développer davantage un large éventail de compétences et d'élaborer de nouveaux modèles d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation;
39. demande aux établissements d'enseignement supérieur, aux administrations publiques, aux partenaires sociaux et aux entreprises de poursuivre le dialogue pour faciliter et améliorer l'employabilité des étudiants; souligne, à cet égard, la nécessité de recentrer le débat sur le potentiel inexploité de l'enseignement supérieur pour stimuler la croissance et l'emploi; demande aux pays membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur et aux établissements d'enseignement supérieur d'améliorer leur coopération afin de garantir la qualité des stages et des formations d'apprenti et de renforcer la mobilité dans ce domaine; insiste sur le fait que les parties prenantes devraient mieux coopérer afin de relever le niveau initial des qualifications, renouveler la main-d'œuvre qualifiée et améliorer l'offre, l'accessibilité et la qualité de l'orientation professionnelle; estime en outre qu'il conviendrait d'encourager davantage les stages en entreprise intégrés dans les programmes d'étude;
40. souligne qu'il est nécessaire de permettre l'accès des réfugiés reconnus à toutes les institutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur afin de leur permettre de se construire une existence autonome grâce à l'éducation; souligne en outre que les titres de séjour pour les diplômés à la recherche d'une activité professionnelle qualifiée devraient être libéralisés davantage; insiste sur le fait que davantage d'efforts devraient être consentis dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des réfugiés reconnus, compte tenu notamment de la mobilité de ces étudiants;
41. souligne que les États membres, ainsi que tous les établissements d'enseignement supérieur membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur, ont la responsabilité de fournir un enseignement de qualité à même de relever les défis sociaux et économiques, et met l'accent sur le fait qu'ils doivent collaborer de manière étroite afin d'atteindre les objectifs définis dans le cadre du processus de Bologne;
42. relève que seuls quelques États membres ont mis au point une stratégie complète visant à inclure les étudiants issus de milieux socioéconomiques défavorisés dans l'enseignement supérieur et tenté de résoudre ainsi le problème du filtre social;
43. appelle de ses vœux une participation accrue des professeurs de l'enseignement secondaire dans le processus de Bologne en matière de promotion de la qualité dans la formation des professeurs et la mobilité professionnelle, de manière à répondre aux nouvelles exigences en matière d'enseignement et de formation d'une société fondée sur la connaissance et contribuer à améliorer les performances des étudiants;

44. insiste sur le rôle de l'éducation, sa qualité et sa mission dans la formation des générations à venir, sur sa contribution à la cohésion sociale et économique plus large ainsi qu'à la création d'emplois, à une plus grande compétitivité et au potentiel de croissance; à cet égard, appelle de ses vœux une meilleure reconnaissance du corps enseignant;
 45. invite à consentir des efforts sur le plan économique et social en vue d'améliorer l'inclusion sociale en fournissant à tous un accès équitable et ouvert à une éducation de qualité, en rendant plus aisés la reconnaissance des qualifications professionnelles, des périodes d'étude à l'étranger et des connaissances précédemment acquises, ainsi que les programmes de compétences non techniques et l'apprentissage formel et informel, et en fournissant, grâce à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, un enseignement pertinent à une population estudiantine diversifiée;
 46. souligne la dimension sociale du processus de Bologne; invite à prendre des mesures destinées à améliorer la participation des groupes sous-représentés ou défavorisés, en s'appuyant par exemple, entre autres, sur les programmes internationaux de mobilité;
 47. insiste sur le rôle de la mobilité au sein du secteur de l'éducation dans l'apprentissage interculturel et sur le fait que le processus de Bologne devrait prendre des mesures actives pour favoriser les connaissances interculturelles et le respect mutuel parmi les étudiants;
 48. estime nécessaire l'élaboration d'une stratégie plus poussée en matière de dimension de l'espace européen de l'enseignement supérieur, grâce à une coopération avec d'autres régions du monde, afin de rendre l'espace européen de l'enseignement supérieur plus compétitif et plus attractif dans un contexte mondialisé, d'améliorer la diffusion d'informations sur l'espace européen de l'enseignement supérieur, de renforcer la coopération fondée sur le partenariat, d'intensifier le dialogue politique et de poursuivre la reconnaissance des qualifications;
 49. souligne la nécessité de renforcer la collecte de données parmi les pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur, afin de mieux cerner et relever les défis posés par le processus de Bologne;
 50. souligne l'importance que revêt la prochaine conférence ministérielle de l'espace européen de l'enseignement supérieur, qui se tiendra à Erevan en mai 2015, en ce qui concerne l'évaluation, objective et critique, tant des progrès accomplis vers la réalisation des priorités définies pour la période 2012-2015 que des retards en la matière, le but étant de stimuler et de renforcer davantage, avec l'appui total de l'Union européenne, l'espace européen de l'enseignement supérieur;
- o
- o o
51. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.